



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 23 juillet 2018 à 8 h 30
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement

ABSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 8 h 32, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 32, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA18 12 180

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 juillet 2018 à 8 h 30

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 juillet 2018 à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

CA18 12 181

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-27), afin de modifier les normes d'implantation de la zone C-303

Il est

et unanimement résolu :

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-27), afin de modifier les normes d'implantation de la zone C-303.

ADOPTÉE

40.01 1185365022

CA18 12 182

Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-27), afin de modifier les normes d'implantation de la zone C-303

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-27), afin de modifier les normes d'implantation de la zone C-303.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une consultation publique.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.02 1185365022

CA18 12 197

Levée de la séance

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 h 40.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.